

Le 16 octobre 2023

À tous les membres du SPSS

**Objet : Convocation à l'assemblée générale**

Madame, Monsieur,

Vous êtes convoqué(e) à l'assemblée générale de votre syndicat **le mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2023, à 18 h 45**, celle-ci se tiendra par vidéoconférence ZOOM. Notez que votre inscription à l'assemblée est obligatoire pour obtenir le lien qui permet d'y accéder.

**Projet d'ordre du jour**

1.	Mot de bienvenue		AB
3.	Présentation et adoption de l'ordre du jour	IÉD	PA
4.	Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 10 octobre 2023	ÉD	PA
5.	Plan d'action		
5.1	Rapport annuel de l'exécutif	IÉD	EX
5.2	Orientations 2023-2024	IÉD	AB
6.	Avis de motion – Statuts et règlements (voir au verso pour l'avis de motion)		
7.	Rapport du comité des finances	IÉ	CF
8.	États financiers et prévisions budgétaires		EX
8.1	États financiers 2022-2023	IÉ	
8.2	Prévisions budgétaires 2023-2024	IÉD	
9.	Nominations aux comités statutaires		
9.1	Présidence d'élection	D	PA
9.2	Comité des finances	D	PA
9.3	Autres comités	D	PA
10.	Élection		
10.1	Rapport de la présidence d'élection	IÉ	PÉ
10.2	Élection	IÉD	PÉ
11.	Questions diverses		PA
12..	Levée de l'assemblée	D	PA

**DOCUMENTS :**

Vous devez vous inscrire sur le site Internet du SPSS ([www.spss.lacsq.org](http://www.spss.lacsq.org)); dans l'onglet « Évènements à venir », cliquez sur « Assemblée générale 1<sup>er</sup> novembre 2023 » et puis sur le lien « Inscription ». **Vous avez jusqu'au 30 octobre 2023 à minuit** pour faire votre inscription. Des informations supplémentaires vous seront fournies en lien avec Zoom.

La présidente,

Annie Boily

AB/sd



**Légende :**

<b>I</b> Information	<b>É</b> Échange	<b>D</b> Décision
<b>PÉ</b> Présidence d'élection	<b>PA</b> Présidence d'assemblée	
<b>EX</b> Exécutif	Annie Boily, Carl Beaudoin, Ève Deguise, Frédéric Jacob, Maryline Roy	
<b>CF</b> Comité des finances	Christiane Bélanger, Geneviève Paré, Olivier Vachon, substituts Christina Boily, Isabelle Doyon	

**Voir au Verso pour l'avis de motion**

## **Avis de motion**

### **Il est proposé par l'exécutif du SPSS que:**

CONSIDÉRANT les surplus budgétaires des 3 dernières années;  
CONSIDÉRANT l'état de notre portefeuille;  
CONSIDÉRANT la volonté d'un retour direct aux membres, tout en maintenant les services tels que nous les offrons;

Dans les statuts du syndicat à l'article 2.3, la cotisation syndicale d'une personne membre est fixée à 2 % sur tout traitement et toute rémunération.

Il est proposé de procéder à une baisse temporaire de cotisation syndicale à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023 jusqu'au 30 novembre 2024. La cotisation syndicale prévue de 2 % baissera à 1.8 %. Celle-ci sera révisée et présentée à l'assemblée générale régulière d'octobre 2024.